NOUVEAUTEZ DE LA HUITAINE, TANT POUR LES Livres nouvellement imprimés, que reçûs des Pays étrangers.

Summa Christiana, seu Orthodoxa Morum Disciplina ex sacris Litteris, Sanctorum Patrum monumentis, Conciliorum oraculis, summorum denique Pontificum Decretis, fideliter excerpta. In-fol. 2. vol. A

Paris, chez Antoine Dezallier.

Veterum Analectorum, tomus 3. Complectens Acta Episcoporum Cenomanensium: kalendarium Ecclesia Carthaginensis, variasque Epistolas & Dissertationes duas de Epocha Dagoberti, opera & studio Domini Joannis Mabillon, Presbyteri & Monachi Ord. S. Benedicti Congreg. S. Mauri. A Paris, chez la Veuve de Louis Billaine.

Ordonnances des cinq espéces de Colonnes, selon la méthode des Anciens, par M. Perrault, de l'Acad. R. des Sciences, Doct. en M.

A Paris, chez J. B. Coignard.

Sancti Cacilii Cypriani opera recognita & illustrata per Joannem Oxoniensem Episcopum. Accedunt Annales Cyprianici, sive tredecim annorum, quibus S. Cyprianus inter Christianos versatus ést, brevis historia Chronologice delineata, per Joannem Cestriensem. In-fol. Oxonii, & se trouvent à Paris, chez la Veuve Cellier.

Les bons mots & les belles actions de l'Empereur Charles V. enrichi de figures. In-12. A Anvers, & se trouvent à Paris, chez la même.

Fragmenta regalia, ou le caractére véritable d'Elisabeth, Reine d'Angleterre, & de ses Favoris, traduit de l'Anglois de Robert Naunton, &c. par Jean le Pelletier. In-12. A Rouen, & se trouvent à Paris, chez les Veuves de Varennes & Cellier.

La Vie de Madame Heliot. A Paris, chez Estienne Michallet.

VIII. LE JOURNAL DES SCAVANS,

DU LUNDY 5. AVRIL M. DC. LXXXIII.

LE BLASON DE LA NOBLESSE, OU LES PREUVES de Noblesse de toutes les Nations de l'Europe, par le R. P. Fr. Menestrier, de la Compagnie de Jesus. In-12. A Paris, chez R. I. B. de la Caille. 1683.

PRES ce que le P. Menestrier nous donna l'année derniere sur les diverses espéces de Noblesse de France, il a voulu donner

DU LUNDY 5. AVRIL 1683. celle-ci, le caractere de la Noblesse étrangere, ses Droits & ses prérogatives, les divers usages de l'établir & de la prouver, particuliérement en Allemagne & dans les Pays-Bas, pour entrer dans les Colleges, Chapitres, Abbayes & Monasteres, où l'on ne reçoit que des Gentilshommes & des Demoiselles. Il a mis ici le dénombrement de ces Colleges & il a raporté leurs divers usages, de prouver les 4. les 8. les 16. & les 32. quartiers pour y être reçûs, avec des exemples de la plûpart des preuves faites dans chacun de ces Colleges.

Îl a fait la même chose pour la Noblesse du reste de l'Europe, & il y a ramassé une infinité de particularitez curieuses & singulières. Il dit:

1. Qu'il n'y a point de pays où les preuves de Noblesse soient ni plus anciennes ni plus exactes qu'en Allemagne; parce que les Tournois, où il n'y avoit que les seuls véritables Gentilshommes qui fussent admis, & d'où les preuves de Noblesse ont passé aux Eglises, Abbayes, Chapitres, &c. y ont été & plus fréquens & plus réglés que parmi les autres Nations de l'Europe. Que toutes les preuves qu'on y fait sont verbales, ne consistant qu'en la seule déposition des témoins, qui doivent être eux-mêmes Gentilshommes & d'ancienne Noblesse militaire du côté de pere & de mere. Qu'anciennement on se contentoit seulement du serment du Présenté pour la preuve de sa Noblesse. Qu'avant le 13. sécle on n'en faifoit point de preuve. Que celle de 4. quartiers est d'environ 1 200. & celle de 8. telle qu'elle se fait aujourd'hui, ordonnée seulement en 1614.

2. Qu'en Suisse & dans les Provinces unies il y a peu de Noblesse en ces derniers lieux, à cause du trasic dans lequel quasi toutes les samilles se sont jettées; & en Suisse, à cause que la plûpart de la Noblesse du pays s'étant jointe aux Troupes que le Dauphin Louis, qui fut depuis Roy, sous le nom de Louis XI. avoit menées au tems du Concile de Bâle, pour favoriser le Pape Eugene; elle sut chassée du pays & excluë

des charges publiques.

Que l'Angleterre est le pays de l'Europe où il y a moins d'ancienne Noblesse. Que celle qu'on y apelle grande Noblesse ou titrée, est composée de Ducs, Marquis, Comtes, Vicomtes & Barons. Qu'Edouard III. fut le premier qui établit la Dignité de Duc en Angleterre, ayant fait son fils Edouard Duc de Cornouaille. Qu'avant Richard II. qui fit Marquis de Dublin Robert Veré Comte d'Oxfort son Favori, la Dignité de Marquis étoit inconnuë en ce Royaume. Que les Comtes dont les Terres ne devinrent des Fiefs héréditaires & patrimoniaux qu'après l'entrée de Guillaume le Conquerant dans l'Angleterre, sont les plus anciens Nobles de ce pays. Que les Vicomtes n'ont commencé d'y paroître que sous le regne de Henry VI. Que les Barons qui composent

niere fur donner

ES

Lita

17920-

l. A

orum

e sque

Tudio

dicti

le des

n M.

nnem

decim

brevis

.Oxo-

. enri-

même.

Reine

Naun-

vent a

allet.

VS,

UVES

P. Fr.

R.I.B.

aujourd'hui dans le Parlement la Chambre que l'on nomme des Seigneurs, composoient autresois eux-seuls les Etats du Royaume, jusqu'à ce que le Roy Henry III. ayant eû de grands démêlés avec eux, les désit à la fin en une Bataille, & éleva le Peuple & la petite Noblesse, dont il forma la Chambre basse: ainsi ces anciens Barons, qui en vertu de leurs Fiess avoient droit d'entrer au Parlement, perdirent ce Droit, & il n'y eut plus que ceux que le Roy apella par des Lettres expresses.

4. Que la Noblesse de Bohême est distinguée seulement en deux Classes; sçavoir, celle des Barons & celle des Chevaliers. Que les grandes Dignitez de la Couronne n'y peuvent être exercées que par les Barons, & qu'on n'y trouve quasi plus de Comtes, parce que les Gentilshommes, qui pour la plûpart portoient ce titre il y a cinq ou six sié-

cles, le quitterent tous d'un commun accord.

5. Qu'en Pologne les Familles illustres en associent d'autres; Que tous ceux qui peuvent faire la guerre à cheval y sont censés Nobles. Que le service qu'un Gentilhomme rend à un autre même de moindre naissance, en qualité de valet & de domestique, ne déroge point à la No-

blesse non plus que l'agriculture, &c.

6. Que les divers changemens que l'Italie a foufferte depuis huit ou dix siécles, & la diversité des Maîtres, que la plûpart des Villes & des Provinces ont euës, font que la Noblesse n'y est pas aussi réglée que dans les autres pays; quoique dans plusieurs Villes elle y soit fort distinguée. Que le Royaume de Naples est l'endroit où il y en a davantage. Qu'aujourd'hui même il s'y trouve quatre-vingt-quatre Principautez, cent vingt-cinq Duchés, cent soixante Marquisats, soixante-onze Comtés, qui sont en tout quatre cent quarante-neuf grands Fiess.

7. Enfin que la Noblesse d'Espagne doit son principal éclat aux Comtes de Barcelonne. Que le titre d'Infançon est la marque de la plus pure & de la plus ancienne Noblesse du Royaume. Que parmi les Grands d'Espagne, qui est, comme tout le monde sçait, le plus haut titre d'honneur que la Noblesse du pays puisse posseder; il y en a qui se couvrent avant que de parler au Roy; d'autres qui commençent à parler au Roy devant que de se couvrir, & d'autres qui ne se couvrent qu'après avoir parlé, &c.

Nous serions trop longs si nous voulions raporter quelque chose de particulier de tous les autres Pays dont il est parlé dans cet Ouvrage.

JOAN. GEORG. KULPIS COLLEGIUM GROTIANUM, super jure belli ac pacis, in Academia Giessensi XV. exercitationibus institutum. In-4. Francosurti ad Manum, & se trouve à Paris, chez la Veuve Cellier. 1682.

UELQUES jeunes Etudians voulant entendre parfaitement le Livre de Grotius, De jure belli ac pacis, ont priéce Professeur de vouloir leur expliquer cette matière; ce qu'il a fait en quinze leçons qu'il donne au Public dans ce Volume.

CICVTÆ AQUATICÆ HISTORIA ET NOXÆ, COMMENtario illustrata à Ioh. Jacobo Wepsero Med. Doct. Scaphusiano, in 4. Basilea, & se trouve à Paris chez la même.

BAUHIN parle de trois sortes de Ciguë aquatique, sçavoir une Ciguë de marais à seüille large & blancheâtre, une Ciguë à seuille rougeâtre, & la troisiéme à seuille étroite, ou la Cigue aquatique de Gesner, qui est celle dont on entend parler ordinairement. Cet Auteur ayant tâché de découvrir sa nature venimeuse par un grand nombre d'observations qu'il a faites sur cette plante, & à son occasion sur toutes les autres espéces de poisons, tant vegetaux que minéraux, nous l'explique ici fort au long, en nous faisant part de toutes les remarques.

Dioscoride & après lui quasi tous les Médecins veulent que la Ciguë soit froide de sa nature, & qu'elle empoisonne & donne la mort en coagulant le fang par sa froideur. Wepser est d'un autre sentiment; car il soûtient au contraire qu'elle est chaude, aussi bien que la Jusquiame & les autres poisons qu'on croit ordinairement froids. Ses railons principales sont qu'elle pique la langue avec beaucoup d'acrimonie quand on l'y applique, & que les corpufcules qui en sortent sont chauds provenans d'un sel volatil, & d'un souphre impur & puant: ce qui est confirmé d'une maniere à son avis incontestable par cette espéce de rage qu'elle cause à ceux à qui on en donne, & les autres lymptomes qui s'ensuivent, & qui marquent assez que ses particules sont fort agissantes & nullement obtuses & soibles, comme elles seroient si la Ciguë étoit froide de sa nature.

Comme il est de bonne soi il avouë que la racine de la Ciguë aquatique ayant été donnée à un chien, ses convulsions cesserent deux heures avant sa mort, qu'il se tint dès lors fort en repos, & que son sang le coagula, & devint en grumeaux; ce qui semble fortement prou-

1683.

JOAN,

es Sei-

e, jul-

ux, les

blesse,

n vertu Droit,

resses.

n deux

Que les

par les es Gen-

fix fie-

es; Que es. Que

re nail. la No-

huit ou

es & des

glée que

rt distin-

vantage.

ipautez,

nte-onze

eclat aux

de la plus

armi les

plus haut

a qui le

ent à par-

couvrent

rue chole

Ouvrage.

Fiefs.

18 LE JOURNAL DES SCAVANS

ver la froideur prétenduë de la Cigue. Mais il prétend que cela n'est nullement arrivé par la vertu coagulative de cette plante; mais seu-lement par la cessation du mouvement du cœur; car il dit que le jus de Ciguë étant mêlé avec le sang, & porté au cerveau rend les esprits animaux comme engourdis & sans action non pas en coagulant le sang, le même esset étant causé par l'esprit de vin, mais en dissolvant les humeurs aqueuses qui se trouvent dans la masse du fang, & en leur donnant de cette manière un passage libre aux parties interieures de la substance medullaire. Et suivant cela il dit que si après la prise de la Ciguë ou des autres poisons on donne un bon sudorisque pour dissoudre le Serum qui est la cause de ces symptomes qui suivent, la personne est immanquablement délivrée.

Au sujet de divers essets qu'on impute à la Ciguë, il examine à fonds tout ce qui regarde les poisons & mille autres choses qui concernent le corps humain. Il dit, par exemple, qu'il ne sçauroit comprendre que la masse du sang soit aucunement endommagée ou envenimée par le poison: & pour consirmer son opinion il raporte un trait de l'histoire de M. de Thou, & une remarque de M. Redi, dont le premier raporte que ceux qui habitent les Alpes tuënt la volaille avec un coûteau envenimé pour la rendre tendre, sans que ceux qui la mangent en soient nullement incommodez; & l'autre assure, qu'on peut manger sans crainte des animaux tuez par la morsure des Viperes, & qu'il l'a vû faire, sans que ceux qui en ont mangé en ayent

recu aucun préjudice.

RESOLUTION DU PROBLEME PROPOSE' DANS LE 4. Journal de cette année, par le Sr. Rolle. Extraire la Racine Cubique de 2 + R - 121.

PARMI toutes les voyes dont cet Analyste s'est servi pour réfoudre ce Problème, nous avons choisi celle qui nous a paru la plus naturelle, & la plus générale; car elle ne suppose point qu'on sçache si la racine que l'on cherche peut être exprimée par un Binome.

Il faut premierement faire remarquer aux moins experimentez que les imaginaires étant multipliées ou divifées entr'elles, les signes qui les précédent produisent moins s'ils sont semblables, & donnent plus

quand ils ne le sont pas.

Cela posé, si on prend y' pour le Cube duquel on demande la racine, son côté selon la méthode de Cardan sera y = a + R - b.

Et on aura selon celle de Schoten $a^3 - 3ab = 2$. & Rtrin 6aabb = $9a^4b - b^3 = R - 121$.

Les Quarrez de ces deux grandeurs ont pour leur différence un Cube dont la racin e est aa+b = 5. d'ou il suit que b = 5-aa, laquelle valeur étant mise dans la premiere égalité donnera 4a = 15a-2 = 0, dont la résolution fait connoître que a = 2 & par confequent b = 1. Ainsi y = +R-b = 2+R-1. Et voilà une premiere racine qui servira à trouver les deux autres en divisant y^3 moins le Cube proposé par y moins la racine découverte pour avoir une égalité du second degré, laquelle étant résoluë par la methode commune donnera encore les deux racines $-1-\frac{1}{2}R-1+R$ bin. $-\frac{2}{4}-3R-1$. Et le Problème est résolu; car chaque racine étant multipliée cubiquement donne le cube proposé où si l'on aime mieux en supposant que y soit l'expression commune de chacune pour en former à l'ordinaire trois égalités, on trouvera que leur solide est y^3 moins le Cube proposé.

HISTOIRE DES CONQUETES DE MOULEY - ARCHY connu sous le nom de Roi de Tafilet, & de Mouley Ismaël, ou Semein son frere & son successeur à présent regnant, tous deux Rois de Fez, &c. Par le sieur Moüette, in 12. à Paris chez Edme Couterot, 1683.

Les guerres entre ces deux Princes ont fait tant de bruit dans le monde, qu'il seroit inutile de les toucher ici. Nous nous arrêterons seulement aux principales particularités que cet Auteur, qui a demeuré onze ans esclave en ce païs-là, en raporte touchant les

Rois, le pays, & les Peuples.

Il remarque quant aux Rois; 1. Que les Royaumes de Fez & de Maroc ne sont point héréditaires; Qu'on n'y peut faire mourir personne que le Roi ne l'ordonne, & que le Vice Roi qui est le chef de la Justice n'en ait un commandement exprès; Que les tables où ces Princes mangent ne sont que des peaux peintes ou dorées faites en rond, qu'on étend contre terre sur quelques nattes de jonc, le plus souvent entre leurs chevaux n'ayant point de lieu destiné pour manger; Que le Roi Mouley-Ismaël Semein âgé seulement de 3 6. à 3 7. ans avoit cependant il y a deux ans passés plus de soixante Ensans, tant garçons que silles, sans compter ceux qui étoient morts.

A l'égard des coûtumes des Peuples, il raporte qu'on ne laisse point aller les femmes aux Mosquées publiques étant reputées incapables d'entrer en Paradis, & créées seulement pour la propagation de l'espéce; & qu'il est désendu d'y tuer des Cigognes, parce qu'ils croyent que Dieu à la priere de Mahomet a transformé en ces oiseaux une troupe d'Arabes, &c.

Hij

Ayuntamiento de Madrid

n'est s seule jus es esgulant dissol-

g, & inteaprès dorifies qui

i cont comou enaporte Redi, la voe ceux ffure,

IS LE

are des

ayent

our réparu la qu'on inome. tez que nes qui

le la rale la rale la rab.

aabb —

3. Que dans la Province de Serhon il y a plusieurs grandes Montagnes, au pied desquelles l'eau des neiges dont elles se couvrent en hyver tombant en Eté se congele, & se transforme en sel blanc; Que la ville de Fez bellé est arrosée d'une riviere qui se divisant en six branches fournit de l'eau dans toutes les maisons de la Ville, qui ont chacune 3. à 4. Fontaines, & passant outre va faire moudre 366. Moulins, & donne de l'eau à autant de bains; Que la maniere dont ils prennent les Lyons & les Tygres est une espéce de ratiére que l'on met dans le fond d'une fosse après y avoir attaché un quartier de mouton. Ces animaux attirés par la senteur de la viande se laissent cheoir dans la fosse, où voulant manger la cher, à force de remüer la machine, ils font tomber derriere eux la porte qui les enferme.

4. S'il est vrai ce qu'il raporte du Palais, du Château, & des Serrails du Roi de Maroc, il faut que ce soit quelque chose de bien magnifique, puis qu'il dit que Mouley Habet-Deibi employa cinq cent quintaux d'or pour les embellir. Aussi les murailles des Sales & des Chambres sont elles couvertes d'or, de même que les lambris & les portes, dont les ferrures, les cloux, & les gonds sont de vermeil doré. Qu'entr'autres il y a une Sale où les Signes du Ciel sont représentés avec tant d'artifice, qu'à les voiril semble que c'est le firmament même : ce qui a donné lieu aux Maures de croire que ce Prince pour ce seul ouvrage fut condamné des son vivant à demeurer jusqu'à la fin du monde dans les Enfers pour avoir voulu imiter Dieu dans le plus bel

ouvrage de la création.

Pour le Royaume de Tafilet il dit que l'eau y est si rare que les hommes, & les animaux domestiques ne boivent le plus souvent que du lait de chameau; Qu'il s'y trouve des Autruches grosses comme des genisses fort grasses & bonnes à manger, & qu'il y a grand nombre de Dromadaires qui par leur vitesse sont en un jour & une nuit le chemin qu'un bon cheval auroit de la peine à faire en sept ou huit.

PRINCIPIA TOTIUS THEOLOGIÆ MORALIS ET SPEculativa, ex Scriptura, Conc. SS. PP. maxime Augustino deprompta, Aut. Florentio de Cocq. Eccl. S. Mich. Ant. Ord. Pramonft. Can. & Theol. lett. in 12. 3. Vol. Col. Agripp. & se trouvent à Paris chez Ant. Dezallier. 1683.

I Cette Théologie fait autant de bruit après son impression qu'el De en a fait pendant que cet Auteur l'a enseignée en Flandres, nous verrons de grandes contestations. Il s'en plaint dans sa Préface, & il assûre qu'il ne prétend rien dire de nouveau, mais seulement repeDU LUNDY 5. AVRIL 1683. 61 ter ce que l'Ecriture, les Peres, & en particulier saint Augustin ont décidé, sur tout en ce qui regarde la Morale.

on-

en due

fix

66.

ont

on

ou-

oir na-

er-

maent

des les

oré.

vec

ne:

du

om-

e du

des

it le

PE-

ont.

vent

u'el

res,

t.

MACHINE HYDRAULIQUE DE L'INVENTION DE Mr. l'Abbé de Guienne.

l'Essai de cette Machine sut fait à Versailles le 26. du mois passé en présence du Roi qui en sut sort satisfait. Elle consiste en quatre vis dont deux vont à droite, & deux à gauche. Pendant que les unes montent, les autres descendent, & après qu'elles sont ainsi montées & descenduës alternativement, environ deux pieds, celles qui montoient descendent, & celles qui descendoient montent, sans que le cheval qui les fait tourner soit obligé de faire deux mouvemens contraires. Cette invention est différente de tout ce qui a paru jusqu'ici, & Mr. de Guienne prétend que cette Machine donnera avec deux chevaux une plus grande quantité d'eau, que les autres n'en donnent avec huit. Nous mettrons dans un autre Journal la description & la figure de cette Machine.

NOUVE AUTE'S DE LA QUINZAINE TANT POUR LES Livres que pour autres choses curieuses.

De la sainteté & des devoirs de la vie Monastique, in 4. Paris chez F. Muguet.

Traité de l'organe de l'Ouye contenant la structure, les usages & les maladies de cette partie par Mr. du Vernay de l'Acad. Royale des Sciences Cons. M. ordin. du Roi, & Professeur d'Anatomie & Chirurgie au Jardin Royal des Plantes. in 12. à Paris chez Est. Michallet.

M. Chassebras de Cramailles écrit de Venise que le mois de Février de 22. mois dont le corps n'est pas plus gros que celui d'un enfant de donnera la Relation & des Reslexions là-dessus dans le petit Journal de Médecine.

Les proportions du corps humain mesurées sur les plus belles sigures de l'Antiquité, sol. à Paris, chez Girard Audran, rue saint Jacques.

Arithmeticæ Theoria & Praxis And. Tacquet Soc. Jesu. Editio ultima correctior, in 12. Antuerpiæ, & se trouve à Paris chez la Veuve Cellier.